



AVIS APPEL A CANDIDATURE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCAS DE PUJAUT

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pujaut, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

En application des articles L.123-6 R.123.11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles :

Ce Conseil d'Administration, présidé par Madame le Maire, est composé, à parité, d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire, parmi des personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune »

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- **Un représentant d'association qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**
- **Un représentant d'association familiale désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales**
- **Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées**
- **Un représentant des associations de personnes handicapées du département**

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Elles sont invitées à adresser à Madame le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée).

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Dument mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département,
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS et n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS,
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du Conseil d'Administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales

La liste des personnes présentées par les associations concernées devra parvenir à Mme le Maire, Présidente du CCAS, **au plus tard le 12 avril 2026**, ou remis directement à la direction du CCAS.

Mairie de PUJAUT – Hôtel de Ville – 18 rue de la Mairie – 30131 PUJAUT
Tel : 04.90.26.39.10 / Fax : 04.90.26.33.77 / mail : etatcivil@mairiedepujaut.fr

